

PAR COURRIEL

Québec, le 5 décembre 2022

N/Réf. : 2022-13515

OBJET: *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)*

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande d'accès reçue le 11 octobre 2022, visant à obtenir les renseignements suivants par année depuis 5 ans :

1. nombre de détenus qui se sont suicidés par établissement de détention inclure l'âge, le genre et l'ethnie;
2. nombre de détenus qui ont fait des tentatives de suicides par établissement de détention, inclure l'âge, le genre et l'ethnie.

Nous vous transmettons le document repéré par le Sous-ministériat des services correctionnels (SMSC) qui répond à votre demande et qui vous est accessible. Prendre note que les données sont à jour en date du 21 octobre 2022. De plus, nous vous informons que l'ethnie des personnes s'étant suicidées, de même que celles ayant fait une tentative de suicide, n'est pas compilée par le SMSC. En application de l'article 1 de la Loi sur l'accès, nous sommes dans l'impossibilité de donner suite à cette portion de votre demande.

Par ailleurs, le SMSC ne compile pas l'âge des personnes ayant commis un geste de nature suicidaire. À partir de 2018-2019, l'année de naissance est cependant compilée. Il demeure ainsi possible de connaître l'âge des personnes visées par votre demande en utilisant l'année de l'événement et celle de la naissance. Enfin, nous vous informons que pour la période 2017-2018, l'année de naissance n'était pas compilée. Vous constaterez, sur certaines pages transmises, que nous avons masqué des renseignements personnels dont le mois et le jour de naissance des personnes concernées de même que la date du décès ou de la tentative afin de protéger leur identité et ce, en application des articles 53, 54 et 59 de la Loi sur l'accès.

... 2

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Nadine Léveillé

p. j. Articles de la loi et avis de recours en révision

Chapitre A-2.1

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

CHAPITRE I APPLICATION ET INTERPRÉTATION

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1.

CHAPITRE III PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:
1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;
2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110

59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.
Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Personnes incarcérées décédées par suicide 2017-2018

Sexe	Établissement		#
H	Québec		1
H	Rivière-des-Prairies		2
F	Leclerc de Laval		3
H	Saint-Jérôme		4
F	Leclerc de Laval		5
H	Québec		6
H	Amos		7
H	Rimouski		8
H	Montréal		9
H	Montréal		10

18 avril 2018

Profil des personnes incarcérées décédées par suicide 2018-2019				
#	Date de naissance	Sexe	Établissement	
1	1965	M	EDM	
2	1955	M	EDM	
3	1968	M	BCO	
4	1994	M	RDP	
5	1986	M	HUL	

Profil des personnes incarcérées décédées par suicide 2019-2020				
#	Date de naissance	Sexe	Établissement	
1	1967	M	Montréal	
2	1969	M	Sherbrooke	
3	1996	M	Montréal	
4	1978	M	Roberval	
5	1980	M	New-Carlisle	
6	1961	F	Leclerc de Laval	
7	1992	M	Montréal	
8	1977	M	Roberval	

Profil des personnes incarcérées décédées par suicide 2020-2021

#	Date de naissance	Sexe	Établissement
1	1962-	M	Montréal
2	1996-	M	Québec
3	1990-	M	Trois-Rivières
4	1985-	M	Montréal
5	1993-	M	Trois-Rivières
6	1990-	M	Québec
7	1976-	M	Montréal
8	1993-	M	Rivière-des-Prairies
9	1973-	M	Saint-Jérôme
10	1944-	M	Montréal
11	1970-	M	Montréal
12	1992-	M	Sherbrooke
13	2000-	M	Saint-Jérôme
14	1988-	M	Rivière-des-Prairies
15	1951-	M	Hull
16	1961-	M	Montréal
17	1999-	M	Sherbrooke

Profil des personnes incarcérées décédées par suicide 2022-2023

#	Date de naissance	Sexe	Établissement	
1	1970-	M	Hull	
2	1953-	M	Québec-H	
3	1963-	M	Sorel	
4	1992-	M	Sherbrooke	
5	1987-	M	Rimouski	
6	1979-	M	Sherbrooke	
7	1969-	M	RDP	

Personnes incarcérées ayant fait une tentative de suicide 2017-2018

Sexe	Établissement		#
F	Leclerc de Laval		1
H	Saint-Jérôme		2
H	Amos		3
H	New-Carlisle		4
H	Sherbrooke		5
H	Sorel		6
H	Saint-Jérôme PJ		7
F	Trois-Rivières P. de justice		8
F	Sherbrooke P. de justice		9
H	Rivière-des- Prairies		10
H	Saint-Jérôme		11
H	Saint-Jérôme PJ Laval		12
H	Saint-Jérôme		13
F	Saint-Jérôme (PJ)		16
H	Hull		17
H	Rivière-des- Prairies		18
H	Sherbrooke		19
H	Montréal		20
F	Saint-Jérôme Q. cellulaire		21
F	Leclerc de Laval		22
H	Québec		23
H	Saint-Jérôme		24

H	Trois-Rivières		25
H	Québec		26
H	Saint-Jérôme		27
H	Sorel		28
H	St-Jérôme		29
H	Québec		30
H	Québec		31
H	Saint-Jérôme		32
F	Québec q.c St-Joseph		33
H	Rimouski		34
H	Saint-Jérôme		35
H	Hull		36
H	Montréal		37
H	Baie-Comeau		38
F	Saint-Jérôme P.J Joliette		39
H	Québec		40
H	Saint-Jérôme		41
H	Hull		42
H	Rivière-des- Prairies		43
H	Montréal		44

18 avril 2018

Personnes incarcérées ayant fait une tentative de suicide 2018-2019

#	Date de naissance	Sexe	Établissement
1	1989-	H	SJE
2	1958-	H	ROB
3	1949-	F	LLL
4	1998-	H	SJE
5	1992-	F	SHE
6	1997-	H	SJE
7	1981-	H	SJE
8	1987-	H	SJE
9	1994-	H	SHE
10	1999-	H	SJE
11	1982-	F	LLL
12	1980-	H	TRR
13	1995-	H	TRR
14	1977-	H	SOR
15	1988-	H	SJE
16	1997-	H	SJE
17	1988-	H	HUL
18	1991-	H	HUL
19	1994-	H	RDP
20	1994-	H	SJE
21	1992-	F	EDQ-f
22	1982-	F	EDQ-f
23	1992-	F	LLL
24	1986-	H	HUL
25	1973-	H	TRR
26	1981-	H	EDQ-m
27	1957-	H	SJE
28	1989-	H	EDQ-m
29	1968-	H	EDM
30	1965-	H	RDP

31	1991-	[REDACTED]		H	SOR		[REDACTED]	
32	1945-	[REDACTED]		H	RDP		[REDACTED]	
33	1981-	[REDACTED]		H	SHE		[REDACTED]	
34	1990-	[REDACTED]		H	EDQ		[REDACTED]	

[REDACTED]

Personnes incarcérées ayant fait une tentative de suicide 2019-2020					
#	Date de naissance	Sexe	Établissement		
1	1976-	M	Sherbrooke		
2	1962-	M	Hull		
3	1989-	F	Trois-Rivières		
4	1983-	M	Saint-Jérôme		
5	1980-	M	Sherbrooke		
6	1985-	M	Montréal		
7	1984-	M	Amos		
8	1989-	F	Leclerc de Laval		
9	1971-	F	Leclerc de Laval		
10	1997-	M	Rivière-des-Prairies		
11	1976-	M	Sherbrooke		
12	1995-	M	Sherbrooke		
13	1975-	M	Québec		
14	1990-	M	Hull		
15	1982-	M	Hull		
16	1996-	M	Montréal		
17	1977-	M	Trois-Rivières		
18	1965-	M	Montréal		
19	1980-	M	Montréal		
20	1994-	M	Roberval		
21	1985-	M	Montréal		
22	1980-	M	Rivière-des-Prairies		
23	1981-	M	Montréal		
24	1971-	M	Montréal		
25	1995-	M	Québec		
26	1962-	M	Montréal		
27	1974-	M	Montréal		
28	1996-	M	Roberval		
29	1996-	M	Roberval		
30	1970-	M	Rimouski		
31	1996-	M	Québec		
32	1987-	M	Rivière-des-Prairies		

33	1984		M	RIM (QC Matane)	
34	1991		M	Québec	
35	1968		M	Québec	
36	1970		M	Sept-Îles	
37	1986		M	Québec	
38	1991		M	Québec	
39	1978		M	TRR (QC La tuque)	
40	1981		M	Saint-Jérôme	
41	1991		M	Saint-Jérôme	
42	1991		M	Québec	

Personnes incarcérées ayant fait une tentative de suicide 2020-2021					
#	Date de naissance	Sexe	Établissement		
1	1991-		M	Québec	
2	1994-		M	Roberval	
3	1981-		M	St-Jérôme	
4	1977-		M	Sherbrooke	
5	1963-		M	Québec	
6	1976-		M	Québec	
7	1999-		M	Québec	
8	1977-		M	Québec	
9	1982-		M	Montréal	
10	2000-		M	Sherbrooke	
11	1990-		M	Sorel-Tracy	
12	1985-		M	Saint-Jérôme	
13	1970-		M	Sherbrooke	
14	1998-		M	Québec	
15	2000-		F	Leclerc de Laval	
16	1987-		M	Québec	
17	2002-		M	New Carlisle	
18	1990-		M	Québec	
19	1972-		M	Montréal	
20	1994-		M	Sherbrooke	
21	1997-		M	Saint-Jérôme	
22	1999-		M	Hull	
23	1994-		M	Rivière-des Prairies	
24	1986-		F	Leclerc de Laval	
25	2000-		M	Trois-Rivières	
26	1975-		M	Roberval	
27	1994-		F	Québec	
28	1994-		F	Québec	
29	1979-		F	Trois-Rivières	
30	1994-		M	Sorel-Tracy	

31	1987		M	Rivière-des Prairies	
32	1986		M	Rivière-des Prairies	
33	1982		M	Québec	
34	1998		M	Sorel-Tracy	
35	1986		M	Rivière-des Prairies	
36	2000		M	Rivière-des Prairies	
37	1992		M	Saint-Jérôme	
38	1963		M	Québec	
39	1982		M	Hull	
40	1987		M	Rivière-des Prairies	
41	1971		M	Roberval	
42	1992		M	Montréal	
43	1987		M	Québec	
44	1999		M	Montréal	
45	1994		F	Trois-Rivières	
46	1996		M	Québec	
47	1983		M	Sorel-Tracy	
48	1983		M	Québec	
49	1975		M	Québec	
50	1975		M	Québec	
51	1975		M	Québec	
52	1987		M	Montréal	
53	1992		M	Québec	
54	1973		M	Sherbrooke	
55	1994		M	Québec	
56	1962		M	Saint-Jérôme	
57	1981		M	Québec	
58	1988		M	Hull	
59	1990		M	Québec	
60	1980		M	Sherbrooke	
61	1975		M	Québec	
62	1993		M	Rivière-des Prairies	
63	1983		M	Saint-Jérôme	
64	1983		M	Montréal	

65	1982	[REDACTED]	M	Hull	[REDACTED]
66	2000	[REDACTED]	M	Amos	[REDACTED]
67	1982	[REDACTED]	M	Québec	[REDACTED]
68	1991	[REDACTED]	M	Rivière-des Prairies	[REDACTED]

Personnes incarcérées ayant fait une tentative de suicide 2021-2022				
#	Date de naissance	Sexe	Établissement	
1	1982-	M	Amos	
2	1982-	M	Québec	
3	1987-	M	Rivière-des-Prairies	
4	1990-	M	Montréal	
5	1983-	M	Montréal	
6	1980-	M	Amos	
7	1990-	M	Québec	
8	1961-	M	Roberval	
9	1987-	M	Montréal	
10	1994-	M	Québec	
11	1991-	M	Sherbrooke	
12	1978-	M	Québec	
13	1965-	M	Québec	
14	1987-	M	Québec	
15	1976-	M	Rivière-des-Prairies	
16	1984-	M	Québec	
17	1985-	F	Sorel-Tracy	
18	1993-	M	Sherbrooke	
19	1962-	M	Roberval	
20	1983-	M	Québec	
21	1962-	M	Montréal	
22	1968-	M	Québec	
23	1976-	M	Montréal	
24	1999-	M	Trois Rivières	
25	1988-	M	Rimouski	
26	1987-	M	Montréal	
27	1983-	M	Québec	
28	1987-	M	Montréal	
29	1984-	M	Montréal	
30	1978-	M	Trois Rivières	

31	1989		M	Rivière-des-Prairies	
32	1998		M	Rivière-des-Prairies	
33	1987		M	Québec	
34	1984		M	Rivière-des-Prairies	
35	1995		F	Leclerc de Laval	
36	1990		M	Montréal	
37	2000		M	Montréal	
38	1978		M	Rivière-des-Prairies	
39	1999		M	Montréal	
40	1980		M	Rimouski	
41	1980		M	Montréal	
42	1994		M	Montréal	
43	1982		M	Montréal	
44	2000		M	Trois Rivières	
45	1987		M	Rivière-des-Prairies	
46	1990		M	Roberval	
47	1986		M	Montréal	
48	1999		M	Saint-Jérôme	
49	1964		M	Sherbrooke	
50	1994		M	Québec	
51	2000		M	Sherbrooke	
52	1977		M	Rivière-des-Prairies	
53	1987		M	Rivière-des-Prairies	
54	1999		M	Montréal	
55	1983		M	Rivière-des-Prairies	
56	1963		M	Québec	
57	1990		M	Saint-Jérôme	
58	1989		M	Rivière-des-Prairies	
59	2001		F	Leclerc de Laval	
60	1992		F	Sherbrooke	
61	1981		M	Sherbrooke	
62	1995		M	Saint-Jérôme	
63	1969		M	Rivière-des-Prairies	
64	2000		M	Sherbrooke	

Personnes incarcérées ayant fait une tentative de suicide 2022-2023

#	Date de naissance	Sexe	Établissement
1	1992-	M	Rivière-des-Prairies
2	1975-	M	Sept-Îles (P.justice)
3	2000-	F	Leclerc de Laval
4	1992-	F	Leclerc de Laval
5	1961-	M	New Carlisle
6	1987-	M	Hull
7	1995-	M	Québec
8	1996-	F	Trois-Rivières
9	2002-	F	Québec F
10	1976-	M	Montréal
11	1974-	M	Montréal
12	1967-	M	Saint-Jérôme
13	1985-	M	Québec H
14	1999-	M	Montréal
15	1987-	M	Rivière-des-Prairies
16	1994-	M	Trois-Rivières
17	1998-	M	Rivière-des-Prairies
18	1976-	M	Rivière-des-Prairies
19	1968-	F	Québec F
20	1983-	M	Rivière-des-Prairies
21	1989-	M	Rivière-des-Prairies
22	1996-	M	Rivière-des-Prairies
23	1986-	F	EDLL (P.Justice MTL)
24	1986-	M	Rivière-des-Prairies
25	1973-	M	Montréal
26	1980-	M	Rivière-des-Prairies
27	1984-	M	Rivière-des-Prairies
28	1975-	M	Rivière-des-Prairies
29	1992-	M	Montréal
30	1991-	F	Leclerc de Laval
31	2004-	F	Québec F
32	1989-	M	Québec H
33	1990-	M	Rivière-des-Prairies
34	1985-	M	Rivière-des-Prairies
35	1959-	F	Sherbrooke
36	1957-	M	Rivière-des-Prairies (hôpital)
37	1999-	M	Sorel
38	1999-	M	Montréal
39	1956-	M	Rivière-des-Prairies
40	1997-	M	Trois-Rivières
41	1995-	M	Hull
42	1983-	F	Québec F
43	1985-	M	Hull